

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

Date convocation : 28/02/2023
Affichage : 28/02/2023

Séance du 07 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 07 mars à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

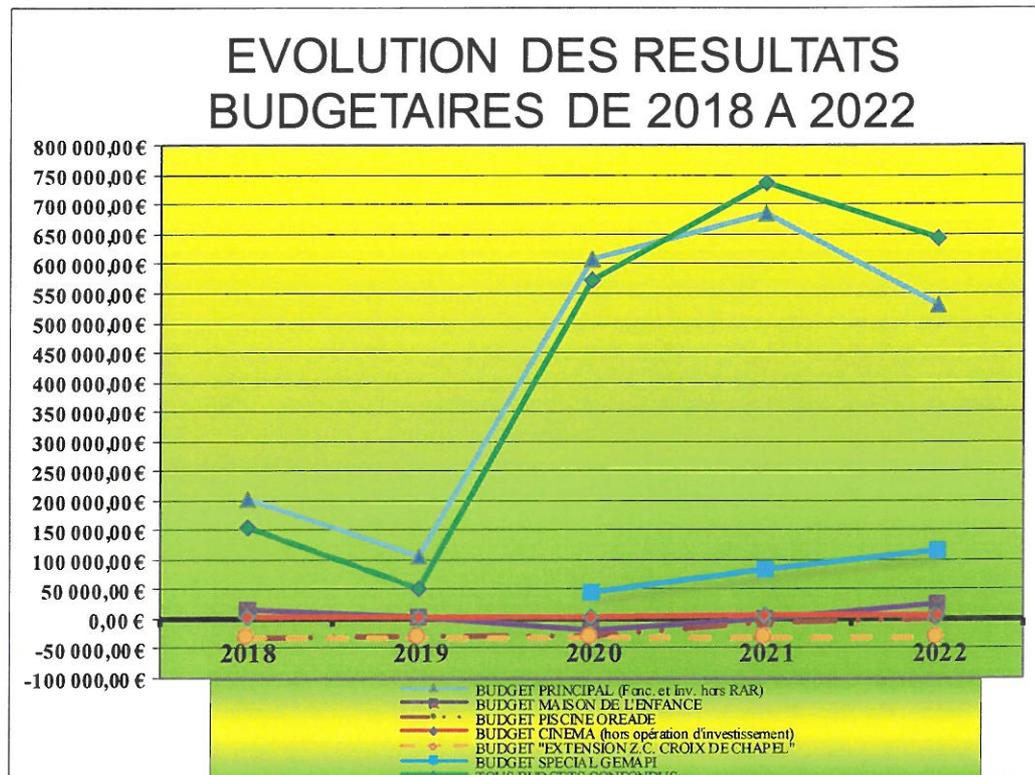
Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrick RENOARD, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Pouvoirs : Marc OZIOL à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Aline RANC.

Secrétaire de séance : Julian SUAU

**Objet : BILAN FINANCIER GLOBAL DE LA CCHA AU 31 DECEMBRE 2022,
COMMENTAIRES ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2023 :**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le graphique et le tableau ci-après traduisant la situation budgétaire de la Communauté de Communes du Haut Allier au 31 décembre 2022 :



RESULTAT D'EXECUTION DES BUDGETS DE 2018 A 2022					
NATURE BUDGET \ ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
BUDGET PRINCIPAL (Fonc. et Inv. hors RAR)	201 637,67 €	106 181,39 €	609 114,28 €	685 369,20 €	531 407,23 €
BUDGET MAISON DE L'ENFANCE	14 791,47 €	2 995,95 €	-19 611,28 €	63,38 €	23 394,74 €
BUDGET PISCINE OREADE	-32 437,46 €	-30 846,58 €	-29 043,89 €	-6 974,00 €	-532,75 €
BUDGET CINEMA (hors opération d'investissement)	2 689,81 €	3 508,14 €	3 227,02 €	5 855,48 €	6 469,55 €
BUDGET "EXTENSION Z.C. CROIX DE CHAPEL"	-32 174,21 €	-32 174,21 €	-32 174,21 €	-32 174,21 €	-32 174,21 €
BUDGET SPECIAL GEMAPI			42 538,78 €	83 091,25 €	115 490,23 €
TOUS BUDGETS CONFONDUS	154 507,28 €	49 664,69 €	574 050,70 €	735 231,10 €	644 054,79 €

Pour avoir une vision globale, il convient également de prendre en considération l'état des restes à réaliser en Investissement au 31 décembre 2022 récapitulé dans le tableau ci-après :

ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 NON MANDATEES					
ARTICLE	NATURE DE LA DEPENSE	INTITULE OPERATION	N° BC OU MARCHE	DATE DE L'INSCRIPTION	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
2183-911	Matériel de bureau et matériel informatique	Acquisition mobilier, matériel	Lettres de commande (emagnus SAAS)	DM 2022	1 890,00 €
202-930	Frais réalisation documents d'urbanisme	Elaboration du PLU Communautaire	Marché public Révision PLUI	BP 2022	19 587,19 €
2313-973	Constructions	Requalification Espace Gargantua	Marché public	BP 2019 + BP 2020 + DM 2021+ DM 2022	2 041 200,97 €
2313-975	Constructions	Extension de la Maison de santé Langogne-Haut Allier	Protocole d'accord Acquisition terrain d'assiette	DM 2018 + BP 2019 + DM 2020	19 699,59 €
204171-987	subventions d'équipement versées	Etude abattoir de Langogne	Convention d'assistance	BP 2022	16 500,00 €
2313-992	Constructions	Rénovation et extension des locaux de la crèche	Lettres de commande placard + cuisine (Crèche)	BP 2022	18 758,30 €
2312-993	Agencements et aménagements de terrains	1 000 kms de sentiers	Marché public	DM 2021	503 930,12 €
2312-995	Agencements et aménagements de terrains	Création Aire d'accueil pour camping-cars à Chambon le Château	Marché public	BP 2022	204 448,00 €
2188-996	Autres immobilisations corporelles	Installation, pilote composteur pour les bio-déchets	Convention CCHA/Terers de Vie en Lozère	BP 2022	5 600,00 €
2313-998	Constructions	Mise en sécurité immeuble "9 Rue du pont Vieux" à Langogne	Devis validé	DM 2022	45 800,00 €
4581-26	Opération pour compte de tiers	Parkings et espaces publics de l'ilot St Joseph	Marché public	BP 2019	11 519,52 €
TOTAL.....					2 888 933,69 €

ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022 A REALISER					
ARTICLE	NATURE DE LA RECETTE	INTITULE OPERATION	JUSTIFICATION	DATE DE L'INSCRIPTION	MONTANT
1321-973	Subvention Etat (DSIL)	Requalification Espace Gargantua	DSIL Arrêté RELANCE 2020-48-014 du 30/12/2020 (espaces publics et parkings)	DM 2020	371 086,10 €
1321-973	Subvention Etat (DETR)	Requalification Espace Gargantua	Arrêté DETR n°2020-332-010 du 27/11/2020 (espaces publics et parkings)	DM 2020	82 092,50 €
1321-973	Subvention Etat (DSIL)	Requalification Espace Gargantua	DSIL Arrêté n°2020-048-008 (Aménagement nouvel Office de Tourisme)	DM 2020	79 828,70 €
1321-973	Subvention Etat (DSIL)	Requalification Espace Gargantua	DSIL Arrêté 2022-48-011 (Création de 7 logements)	DM 2022	233 354,80 €
1321-973	Subvention (DSIL)	Requalification Espace Gargantua	DSIL Arrêté 2022-48-010 (Pépinière commerciale -ateliers partagés)	DM 2022	86 963,00 €
1321-973	Subvention (DSIL)	Requalification Espace Gargantua	DSIL Arrêté 2022-48-012 (Géothermie-Photovoltaïque)	DM 2022	76 761,00 €
1321-973	Subvention (DSIL)	Requalification Espace Gargantua	DSIL Arrêté 2021-344-006 Construction locaux CMP)	BP2022	228 280,15 €
1322-973	Subvention Région	Requalification de l'Espace Gargantua	Arrêté dossier 20012361 du 16/04/2021 (Médiathèque)	DM 2021	385 412,76 €
1322-973	Subvention Région	Requalification de l'Espace Gargantua	Arrêté dossier 20017605 du 11/10/2020 (Construction locaux OT)	DM 2021	45 617,00 €
1322-973	Subvention Région	Requalification de l'Espace Gargantua	Arrêté dossier n°20003560 du 16/04/2021 (construction locaux OT +espaces publics+pépinière commerciale -ateliers partagés)	DM 2021	176 000,00 €
1322-973	Subvention Région	Requalification de l'Espace Gargantua	Arrêté 21001029 du 23/04/2021 (pompe à chaleur sur sondes géothermiques)	DM 2021	7 194,00 €
1323-973	Subvention Département	Requalification de l'Espace Gargantua	Convention n° 21-0491 du 13/10/2020 (médiathèque)	DM 2020	95 522,00 €
1323-973	Subvention Département	Requalification de l'Espace Gargantua	Convention n° 21-0924 du 02/12/2021 (espaces publics et parkings)	DM 2021	64 239,00 €
1323-973	Subvention Département	Requalification de l'Espace Gargantua	Convention n° 21-0925 du 02/12/2021 (construction locaux OT)	DM 2021	16 604,00 €
1323-973	Subvention Département	Requalification de l'Espace Gargantua	Convention n° 21-0149 du 02/04/2021 (construction logements)	DM 2021	50 155,00 €
1323-973	Subvention Département	Requalification de l'ancien lycée	Convention n°21-1012 du 24/12/2021 (construction locaux CMP)	DM 2021	94 627,00 €
1326-973	Subvention ADEME	Requalification de l'ancien lycée	Décision de financement n°20-GEO-002 du 02/12/2020	BP 2021	65 160,00 €
1321-993	Subvention Etat	1 000 kms de sentiers	Convention AVENIR MONTAGNES 2021-002-AM SENT-CC HAUT ALLIER du 23/11/2021	DM 2021	242 169,76 €
13241-993	Subvention Commune de Naussac-Fontanes	1 000 kms de sentiers	Convention de participation avec la Commune de Naussac-Fontanes	DM 2021	22 410,00 €
1321-995	Subvention Etat	Création aire d'accueil camping-cars à Chambon le Château	Arrêté DETR n°2022-217-013 du 05/08/2022	DM 2022	112 210,00 €
1323-998	Subvention Département	Mise en sécurité immeuble "9 Rue du Pont Vieux" à Langogne	Subvention FRAT Commission du 22/11/2022	DM 2022	7 065,00 €
TOTAL.....					2 542 751,77 €

Commentaires :

Budget Principal de la CCHA

- Le compte administratif du budget principal de la CCHA fait apparaître un excédent de fonctionnement de **+ 164 880, 16 €** au 31 décembre 2022. A titre de rappel, un excédent de **+ 96 792, 55 €** avait été constaté au 31 décembre 2021.
- Au niveau de l'investissement, le compte administratif fait apparaître un excédent, au 31 décembre 2022, de **+ 366 527, 07 €**. Fin 2021, un excédent de **+ 588 576, 65 €**. Il convient de noter que l'emprunt prévu à hauteur de **935 000 €** dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Gargantua a été mobilisé sur l'exercice 2022.
- L'observation du différentiel au niveau des Restes à Réaliser (Tableaux ci-avant) fait apparaître des dépenses engagées à hauteur de **2 888 933, 69 €** et des recettes attendues à hauteur de **2 542 751, 77 €**. Ce différentiel de **- 346 181, 92 €** étant compensé par l'excédent d'investissement observé fin 2022 (**+ 366 527, 07 €**), il n'est pas nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de **+ 164 880, 16 €**. Ce dernier fera donc l'objet d'une reprise comme recette de fonctionnement du prochain budget 2023.
- En fonction des engagements antérieurs, le budget 2023 devra prendre en considération :
 - o L'enveloppe annuelle de **30 000 €**, réservée chaque année par le Conseil Communautaire, au titre du programme d'aide à l'immobilier d'entreprise **+ 18 157 €** (subventions accordées sur 2020 et 2022 mais non encore versées).
 - o L'enveloppe annuelle de **10 000 €**, réservée chaque année par le Conseil Communautaire, au titre du programme d'aide à l'immobilier touristique **+ 4 312, 50 €** (subvention accordée sur 2020 mais non encore versée).
 - o L'enveloppe annuelle de **20 000 €**, réservée chaque année, par le Conseil Communautaire au titre du programme d'Intérêt Général en faveur d'un habitat durable, attractif et solidaire **+ 1 200 €** (subventions accordées sur 2022 mais non encore versées).
 - o Le versement, sur l'année 2023, de **25 000 €** à la SEM "ATELIER DES HAUTS PLATEAUX" correspondant à la 2^{ème} et dernière année d'achat de titres de participation.
 - o L'évolution du remboursement de la dette dont les impacts budgétaires sont les suivants :

ANNEE	Intérêts (Dépenses de fonctionnement)	Capital (Dépenses d'investissement)
2022	31 690, 96 €	153 166, 38 €
2023	47 792, 27 €	182 090, 82 €

Il est à noter que la CCHA va commencer, en 2023, le remboursement de l'emprunt souscrit dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Gargantua (3 échéances trimestrielles sur 2023). Une grande partie de l'annuité liée à cet emprunt (environ 80 %) sera compensée, à partir de 2024, par les loyers attendus au niveau du Centre Médico Psychologique et des 7 logements.

- o La nécessité de prévoir sur 2023, les subventions suivantes en faveur des budgets annexes :
 - Piscine OREADE 327 000 €
 - Cinéma "René Raynal" 92 000 €
 - Maison de l'Enfance 233 000 €
 - **TOTAL 652 000 €**



- La subvention annuelle versée à l'EPIC "Office de Tourisme de Langogne – Haut Allier" (70 850 €) + 15 000 € de subvention pour le site INTERNET (Non versée sur 2022 et reconduite sur 2023)
- Au niveau de l'investissement, les programmes suivants sont à prendre en considération :
 - La poursuite de l'aménagement de l'Espace Gargantua (dont la programmation a été prévue dans un cadre pluriannuel).
 - La participation financière de la CCHA pour le nouveau Centre de Secours de Grandrieu dont l'action s'étend sur le territoire des Communes de Bel-Air-Val-d'Ance et Saint Bonnet – Laval (La participation de la CCHA a été évaluée à 131 426 € (45 % de l'autofinancement sur la base de l'Avant-Projet-Sommaire).
 - La mise en œuvre d'une plateforme à proximité du Plan d'Eau du Mas d'Armand pour permettre la construction, par l'AAPPMA de Langogne, d'un bâtiment "Accueil Pêche" +. Ce projet a été évalué à 97 000 € HT en intégrant la réfection complète de la voie d'accès au plan d'eau. Une subvention du Département de 29 100 € est prévue dans le cadre du contrat territorial 2022-2027.
 - Le remplacement du panneau lumineux de Langogne. Ce projet a été évalué à 17 590 € HT (Compétence "Tourisme").
 - Le remplacement du contrôle d'accès et de la borne de services à l'aire d'accueil des camping-cars du Lac de Naussac (Evaluation : 14 126, 19 € HT)
 - L'inscription d'une première partie des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la révision générale du PLUi (74 000 € sur 2023).
 - L'inscription des premiers crédits nécessaires à la mission de préparation du transfert de la compétence "Eau et Assainissement" vers la CCHA. Une première phase de mise en œuvre des schémas directeurs (Eau Potable et Assainissement) pour les 10 Communes a été évalué à 27 852 € TTC.
 - L'inscription des crédits nécessaires au financement de l'étude de faisabilité d'une chaufferie collective pour l'ensemble "Piscine-Crèche-Groupe scolaire-salle polyvalente-Collège Marthe Dupeyron". Le montant de cette étude s'élève à 8 940 € TTC. Des recettes de la Commune de Langogne et du Département seront prévues au prorata des calories nécessaires à chaque bâtiment desservi.
 - L'inscription des premiers crédits pour la réhabilitation énergétique des bâtiments de la Piscine et de la Crèche (Maîtrise d'œuvre = 72 500 € TTC). L'élaboration des Avant-Projets Détaillés (APD) est nécessaire pour que la CCHA puisse déposer des dossiers de demande de subventions notamment auprès de l'Etat au titre du nouveau "Fonds vert" pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires. Le choix du maître d'œuvre est proposé au point n°2.

Budget Annexe GEMAPI :

Le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 129 598, 27 € au 31 décembre 2022.
- Un déficit d'investissement de - 14 108, 04 € au 31 décembre 2022.

Pour avoir une vision globale, il convient également de prendre en considération l'état des restes à réaliser en Investissement au 31 décembre 2022 récapitulé dans le tableau ci-après :

ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 NON MANDATEES					
ARTICLE	NATURE DE LA DEPENSE	INTITULE OPERATION	N° BC OU MARCHE	DATE DE L'INSCRIPTION	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
2128-12	Autres agencements et aménagements	Dispositif filtration la Gazeille	Marché public	BP 2022	16 500,00 €
TOTAL.....					16 500,00 €

En fonction du besoin de financement en investissement qui s'élève à **30 608, 04 €** (déficit + RAR), il sera proposé une affectation de résultat à hauteur de ce montant.

Le projet de budget 2023 prendra en considération le programme de travaux mis en œuvre en 2021 et 2022 par l'Etablissement Public Loire (EPL) dans le cadre de la délégation de la compétence GEMAPI qui lui a été faite. A titre de rappel, l'EPL fait l'avance des dépenses engagées pour les travaux en rivière, encaisse les subventions mobilisables au titre du contrat territorial du Haut Allier conclu avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et appelle la quote part auprès de la CCHA. Le bilan des opérations réalisées sur 2022 a été présenté à l'ensemble des Communes lors de la Conférence des Maires du 9 février 2023.

Le projet de budget 2023 prendra également en considération le remboursement de l'emprunt contracté pour l'acquisition du bateau-faucardeur :

ANNEE	Intérêts (Dépenses de fonctionnement)	Capital (Dépenses d'investissement)
2023	203, 11 €	11 999, 53 €

Budget Annexe de la Maison de l'Enfance

Le Compte Administratif fait apparaître un excédent de **+ 23 394, 74 €** au 31 décembre 2022. Un excédent de **+ 63, 38 €** avait été observé fin 2021.

Après avoir été fortement impactée par la crise sanitaire du Covid 19, la fréquentation de la Crèche s'est nettement améliorée en 2022. Le nombre d'heures facturées aux familles est passé de **35 405 heures** en 2021 à **41 753 heures** en 2022.

Avec un taux de 63 %, la fréquentation reste néanmoins faible alors qu'il faut gérer, en parallèle, une liste d'attente qui s'est constituée depuis le mois de septembre 2022. Elle comptait 11 familles en ce début d'année 2023.

La situation est liée au fait que les familles font le choix de plus petits contrats et que l'occupation est fluctuante sur les journées. Ainsi, dès lors que l'on atteint la capacité de l'agrément (28 places + 10 %) sur un temps dans la journée, il n'est plus possible de conclure de nouveaux contrats.

Des accueils occasionnels sur les temps creux sont certes proposés aux familles. Toutefois, elles doivent faire la démarche de demander préalablement la disponibilité sur les créneaux horaires.

La situation observée en ce début d'année 2023, du fait notamment de la liste d'attente, est rassurante sur le plan budgétaire.

Au niveau du Centre de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), la fréquentation est importante et continue à augmenter (14 404 heures de présence en 2019 – 19 375 heures en 2022). Ceci a amené à une organisation différente avec la nécessité de constituer des groupes d'enfants par tranche d'âge (4 - 6 ans et 7 – 11 ans). Cette organisation génère un coût supplémentaire en matière de masse salariale du fait des taux d'encadrement requis.

Cet élément va être analysé à l'occasion du renouvellement en cours de la Convention Territoriale Globale au travers de laquelle la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère apporte des contributions financières pour le fonctionnement périscolaire (mercredi) et extrascolaire (petites et grandes vacances).

Budget Annexe de la Piscine OREADE

Le Compte Administratif fait apparaître un déficit de **- 532, 75 €** au 31 décembre 2022. Il était de **- 6 974, 00 €** fin 2021.

Le maintien d'une subvention majorée depuis le budget principal de la CCHA (327 000 € au lieu de 292 000 € jusqu'en 2019) a permis de réduire progressivement le déficit.

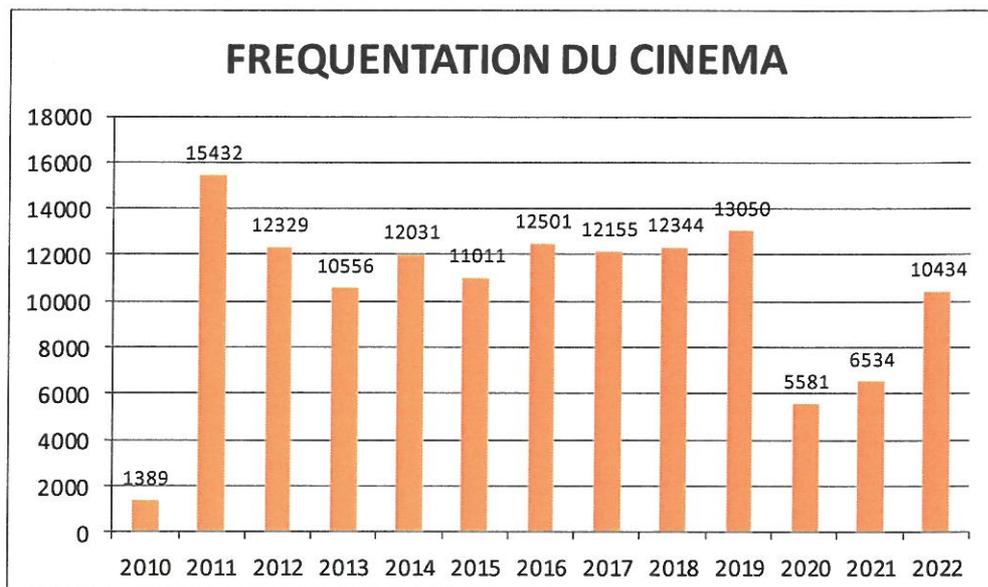
Au niveau de la fréquentation, la situation s'est améliorée en 2022 après la crise sanitaire liée au COVID et les périodes de fermeture liées. Au niveau de la recette, l'année 2022 est comparable à l'année 2019.

ANNEE	Nombre entrée "public payant"	Nombre entrée Aquagym	Nombre entrée Aqua Bike	Nombre entrée "Ecole Natation enfants"	Nombre entrées scolaires	Total entrées	Total recettes
2019	10 442	2 831	378	2 130	14 407	30 188	73 787 €
2020	5 085	1 508	106	767	5 045	12 511	34 904 €
2021	4 595	1 183	157	1 253	4 661	11 849	41 221 €
2022	7 653	3 099	393	2 133	9 895	23 173	73 604 €

Le projet de budget annexe 2023 de la Piscine OREADE devra prévoir le maintien d'une subvention globale de 327 000 € depuis le budget principal de la CCHA pour tenir compte notamment de l'augmentation des coûts de l'énergie (Electricité et Gaz).

Budget Annexe du Cinéma "René RAYNAL"

- Au niveau fonctionnement, il est observé, au 31 décembre 2022, un excédent de **6 469, 55 €**. A titre de rappel, l'excédent observé fin 2021 était de **5 855, 48 €**. Cet excédent de 6 469, 55 € sera affecté en investissement lors du vote du budget primitif 2023 en fonction des besoins (- 80 211, 04 € de déficit d'investissement reporté).
- Le graphique ci-après traduit une augmentation de fréquentation sur 2022 après 2 années marquées par la crise sanitaire :



Le projet de budget annexe 2022 du Cinéma "René Raynal" devra prévoir une subvention de 92 000 € depuis le Budget Principal de la CCHA.

Budget Annexe de la Zone Commerciale de la Croix de Chapel

Le déficit de ce budget annexe s'élève, au 31 décembre 2021, à **- 32 174, 21 €**.

La suite du programme consiste à réaliser les travaux d'amorçage de la deuxième voie de desserte de la Zone Commerciale, qui desservira également un 2^{ème} lot disponible à la vente. Ces travaux ont été évalués à 109 550 € HT dans le cadre de l'étude de Maîtrise d'œuvre.

En fonction du prix de vente prévu pour les terrains viabilisés ($42 \text{ €/m}^2 \times 3\,404 \text{ m}^2 = 142\,968 \text{ € HT}$), ce budget annexe serait ramené à l'équilibre pour cette première phase d'aménagement.

A titre de rappel, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 20 janvier 2022, de faire appel à l'Etablissement Public Foncier Occitanie pour le portage du foncier nécessaire à l'extension de la Zone Commerciale.

La convention avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie a été conclue le 2 septembre 2022.

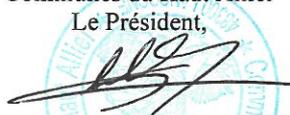
L'Etablissement Public Foncier Occitanie a engagé les démarches pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la nouvelle voie d'accès à l'arrière de la Zone Commerciale et l'aménagement de nouveaux lots de terrain constructibles.

A la suite de cet exposé, le Conseil Communautaire :

PREND ACTE de la situation de la CCHA au 31 décembre 2022.

NOTE que la Commission Finances va préparer les projets budgets 2023 en prenant en considération les commentaires formulés.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,



Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.